



Publication externe de poste vacant

50620596

Job Posting Title

CHEF DE LA DIVISION TRANSPORT ET TOURISME

Date de début

09.04.2019

End Date

13.05.2019

Code de référence

10001484 - 04

Désignation de la fonction

HEAD OF TRANSPORT AND TOURISM DIVISION

Organization

Créée en tant qu'organisation continentale panafricaine unique en son genre, l'Union africaine est chargée de conduire le processus d'intégration rapide et de développement durable de l'Afrique par la promotion de l'unité, de la solidarité, de la cohésion et de la coopération entre les peuples et les États africains, ainsi que par l'établissement d'un nouveau partenariat avec les autres régions du monde. Le Siège de l'Union africaine est établi à Addis-Abeba, la capitale de l'Éthiopie.

En vue de la réalisation de ces objectifs, l'Union africaine entend renforcer sa capacité à s'acquitter de sa mission en procédant, entre autres, à la mise en œuvre de sa nouvelle structure organisationnelle et au pourvoi des postes permanents et des postes de courte durée.

La Commission de l'Union africaine invite les citoyens de tous les États membres à soumettre leurs candidatures au poste de Chef de la division Transport et Tourisme au sein du Département de l'Infrastructure et de l'Énergie à Addis-Abeba (Éthiopie).

Service

1. Poste :

Intitulé du poste : Chef de la division Transport et Tourisme

Grade : P5

Superviseur : Directeur, Département de l'Infrastructure et de l'Énergie

Département : Infrastructure et Énergie

Lieu d'affectation : Addis-Abeba (Éthiopie)

Nombre de postes : 1

Projet

2. Objectif du poste

Faciliter la formulation et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes dans les domaines du transport et du tourisme favorisant le développement d'infrastructures de qualité et de services efficaces, afin d'aider les États membres de l'Union africaine dans leurs efforts de promotion du développement et de la modernisation de ces secteurs en vue de réaliser un développement harmonieux et intégré des réseaux et des services de transport et de tourisme continentaux.

Tâches

3. Principales fonctions et responsabilités

- i) Superviser et orienter le travail du personnel professionnel (fonctionnaires principaux chargés des politiques/fonctionnaires chargés des politiques, experts et consultants sous contrat de courte durée) travaillant dans les domaines du transport et du tourisme ;
- ii) Coordonner la formulation et la mise en œuvre de politiques couvrant tous les aspects de la coopération intra-africaine et internationale dans les secteurs du transport et du tourisme dans le contexte des décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement et du Conseil exécutif ;
- iii) Entreprendre et coordonner les activités des comités techniques spécialisés et des sous-comités chargés des secteurs du transport et du tourisme ;
- iv) Entreprendre le suivi, la supervision et l'évaluation de projets dans les secteurs du transport et du tourisme ;
- v) Établir des relations de travail avec les CER et d'autres organisations régionales et internationales œuvrant dans les industries du transport et du tourisme ;
- vi) Coordonner et faciliter les études et les recherches sur l'amélioration des infrastructures et services de transport et de tourisme ;
- vii) Coordonner l'organisation et le service fonctionnel des ateliers, des séminaires et des réunions des États membres portant sur des questions sectorielles ;
- viii) Coordonner le suivi et l'établissement de rapports périodiques sur l'évolution dans les secteurs du transport et du tourisme ; et
- ix) Coordonner la préparation et la gestion du budget programme relatif aux secteurs des transports et du tourisme.

4. Indicateurs de la performance

- i) Quantité et qualité des documents de politique et de programme relatifs au transport et au tourisme élaborés et soumis aux organes délibérants de l'UA ;
- ii) Quantité et qualité du matériel technique sectoriel produit (rapports d'étude, documents techniques, monographies d'informations et de données, etc.) ;
- iii) Qualité de l'organisation et du résultat des conférences, ateliers et séminaires ;
- iv) Ampleur de l'adoption et de la mise en œuvre des politiques et stratégies de l'Union en matière de transport et de tourisme sur le continent ;
- v) Degré de collaboration avec les organisations régionales et internationales travaillant dans les domaines du transport et du tourisme.

Exigences

5. Qualifications et expériences professionnelles requises

Le candidat doit être titulaire d'un Master universitaire en économie, ingénierie ou gestion d'entreprise dans les domaines du transport ou du tourisme, avec 12 ans d'expérience professionnelle pertinente acquise progressivement, dont 7 ans à des postes de direction.

Ou il doit être titulaire d'une Licence universitaire en économie, ingénierie ou gestion d'entreprise dans les domaines du transport ou du tourisme, avec 15 ans d'expérience professionnelle pertinente acquise progressivement, dont 5 ans à des postes de direction.

i) Compétences

- Compétences en leadership, en gestion et en négociation ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Capacité avérée à assurer la conformité à tous les niveaux ;
- Excellentes aptitudes en matière de communication et de négociation ;
- Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel ;
- Excellente connaissance du fonctionnement des organisations internationales ;
- Faire preuve de créativité, d'initiative et être capable de travailler avec une supervision minimale ;
- Excellentes aptitudes en matière de rédaction et d'établissement de rapports ;
- Maîtrise de l'outil informatique avec des compétences dans l'utilisation des logiciels standard (Excel, Word, PowerPoint, etc.).

6. Aptitudes personnelles

Excellentes capacités de formation et d'animation de groupe en tenant dûment compte des questions culturelles et de genre ;

7. Connaissance des langues

Le candidat doit maîtriser l'anglais et/ou le français. La connaissance approfondie d'une ou de plusieurs autres langues de travail serait un atout.

8. Durée du contrat

L'engagement à ce poste se fait sur la base d'un contrat régulier pour une période initiale de 3 ans, dont les 12 premiers mois sont considérés comme une période probatoire. Par la suite, le contrat est renouvelable pour une période de 2 ans, sous réserve de résultats et de réalisations satisfaisants.

9. Égalité des chances

La Commission de l'Union africaine est un employeur qui donne l'égalité de chances aux hommes et aux femmes, et les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

10. Les pays les moins représentés

Les candidats des pays les moins représentés ci-après sont vivement encouragés à soumettre leurs candidatures : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Cap-Vert, Comores, Congo (RDC), Ghana, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Madagascar, Mali, Maroc, Namibie, Rép. Centrafricaine, République arabe sahraouie démocratique (RASD), Sao Tomé et Príncipe, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud

Les candidats des pays les moins représentés suivants sont encouragés à soumettre leurs candidatures :

Les candidats des pays les moins représentés suivants sont encouragés à soumettre leurs candidatures :

11. Rémunération

À titre indicatif, le salaire de base pour ce poste est de 50,746,00 \$ EU (P5 Échelon 1) par an. À ce salaire s'ajoutent d'autres émoluments, tels que l'indemnité de poste (46 % du salaire de base), l'indemnité de logement (26 208,00 \$ EU par an), l'indemnité pour frais d'études (100 % des frais de scolarité et d'autres frais connexes jusqu'à un maximum de 10 000 \$ EU par enfant et par an), pour les fonctionnaires internationaux de la Commission de l'Union africaine et de 3 330 \$ EU par enfant et par an, pour les fonctionnaires locaux de la Commission.

Les candidatures déposées font l'objet d'une sélection automatisée selon les critères d'évaluation publiés de l'Avis de vacance de poste et sur la base des informations fournies par les candidats. Concernant les exigences de l'Avis de vacance de poste, les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes relatives à leurs qualifications, y compris leur formation, leur expérience professionnelle et leurs connaissances linguistiques. Chaque candidat doit garder à l'esprit que tout dépôt de candidatures incomplètes ou incorrectes peut les rendre irrecevables dans le cadre du poste vacant. Une sélection et une évaluation des candidatures seront effectuées en fonction des informations fournies. Une fois déposées, les candidatures ne peuvent pas être modifiées. Les personnes dont la candidature est retenue pour la sélection feront l'objet d'une procédure de vérification des références afin de s'assurer de l'exactitude des informations fournies dans la candidature.

Les dossiers de candidature, qui doivent parvenir à la Commission au plus tard le 13 May 2019, sont à envoyer à l'adresse du Site de recrutement en ligne de la Commission de l'UA <http://www.aucareers.org>.

1. Joindre un curriculum vitae détaillé et à jour, avec la liste de 3 références qui connaissent bien l'expérience professionnelle du candidat. Veuillez fournir les coordonnées des références (numéros de téléphone, adresse électronique).

1. Une copie du passeport valide.
2. Copies certifiées conformes des diplômes ou certificats universitaires, le cas échéant (au plus 5 documents au format PDF, et ne dépassant pas 1 Mo).
3. Sachez que seules seront retenues les demandes de candidatures dûment remplies.
4. Seuls les candidats présélectionnés feront l'objet d'une notification.

Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines
Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba (Éthiopie)

Type de contrat

Régulier (Longue durée)

Taux d'activité

Temps plein

Établissement

Headquarters